



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD N° 29-2022

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue le 05 novembre 2024 à 19h30, en présentiel au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU' à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 5 novembre 2024, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur Patrice Vaugeois, en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

QUE la date prévue pour l'adoption du règlement n° 55-2024 - modifiant le règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard n° 29-2022 est à **la séance ordinaire du conseil du 03 décembre 2024 à 19h30**, au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard;

QUE ce projet de règlement peut être consulté sur le babillard municipal situé au 174-A Saint-Antoine, à Sainte-Sophie-de-Lévrard, sur nos heures d'ouverture régulières ainsi que sur le site Internet de la municipalité au www.munstesophie.org.

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
ce 06^e jour de novembre 2024.

Josée Croteau
Directrice générale et greffière trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant le projet de règlement n° 55-2024 de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement n° 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 06^e jour de novembre 2024.**

Josée Croteau

Directrice générale et greffière trésorière

2/2